

## (12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 54841 B1** (51) Cl. internationale : **B60H 1/28**

(43) Date de publication :  
**31.05.2024**

---

(21) N° Dépôt :  
**54841**

(22) Date de Dépôt :  
**12.12.2019**

(30) Données de Priorité :  
**28.01.2019 FR 1900724**

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:  
**PCT/FR2019/053029 12.12.2019**

(71) Demandeur(s) :  
**Stellantis Auto SAS, 2-10 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy (FR)**

(72) Inventeur(s) :  
**LEGRAND, Fabrice**

(74) Mandataire :  
**SABA & CO., TMP**

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : EP 19839394.4

---

(54) Titre : **PRISE D'ENTRÉE D'AIR ÉQUIPÉE D'UN DÉFLECTEUR POUR UN GROUPE CLIMATISEUR DE VÉHICULE AUTOMOBILE**

(57) Abrégé : L'invention concerne une prise d'entrée d'air (10) située entre un bord transversal avant (31) d'un pare-brise (3) du véhicule automobile (1) et un bord transversal arrière (21) d'un capot (2) dudit véhicule automobile (1). La prise d'entrée d'air (10) comprend une grille parefeuille (11) et un déflecteur (15) configuré pour empêcher un ruissèlement de liquide au travers de la grille parefeuille (11). A cet effet, le déflecteur (15) comprend une casquette (151) qui surplombe toute la surface de la grille parefeuille (11). L'invention concerne aussi un véhicule automobile (1) comprenant un pare-brise (3), un capot (2) et une prise d'entrée d'air (10) selon l'invention.

## Revendications

1. Prise d'entrée d'air (10) pour un groupe climatiseur de véhicule automobile (1), la prise d'entrée d'air (10) étant située entre un bord transversal avant (31) d'un pare-brise (3) du véhicule automobile (1) et un bord transversal arrière (21) d'un capot (2) dudit véhicule automobile (1), la prise d'entrée d'air (10) comprenant :

- une grille parefeuille (11) s'étendant en travers de la prise d'entrée d'air (10) ; et
- un déflecteur (15) configuré pour empêcher le ruissèlement d'un liquide depuis le pare-brise (3) sur la grille parefeuille (11), le déflecteur (15) comprenant une casquette (151) qui s'étend depuis un bord arrière (117a) de la grille parefeuille (11) situé du côté du bord transversal avant (31) du pare-brise (3) du véhicule automobile (1) et à l'aplomb de la grille parefeuille (11), caractérisé en ce que le déflecteur (15) comprend un cadre périphérique (155) à la grille parefeuille (11), la casquette (151) dudit déflecteur (15) étant relié audit cadre périphérique (155) par l'intermédiaire de cloisons périphériques (156a, 156b, 156c) à ladite grille parefeuille (11).

2. Prise d'entrée d'air (10) selon la revendication précédente, dans laquelle la casquette (151) est plane et elle est inclinée par rapport à la grille parefeuille (11), de sorte qu'il existe un angle d'inclinaison strictement supérieur à 0° entre la grille parefeuille (11) et ladite casquette (151), par rapport au bord arrière (117a) de la grille parefeuille (11).

3. Prise d'entrée d'air (10) selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle le déflecteur (15) comprend :

- une ouverture d'aération (158) formée au niveau d'une cloison périphérique arrière (156a) du déflecteur (15), ladite cloison périphérique arrière (156a) étant située à proximité du bord transversal avant (31) du pare-brise (3) du véhicule automobile (1) ; et/ou
- au moins une ouverture d'aération (158) formée au niveau d'une cloison périphérique avant (156b) du déflecteur (15), ladite cloison périphérique avant (156b) étant située à proximité du bord transversal arrière (21) du capot (2) du véhicule automobile (1) ; et/ou
- une ouverture d'aération (158) formée sur au moins une des cloisons périphériques latérales (156c) du déflecteur (15), les cloisons périphériques latérales (156c) reliant les cloisons périphériques avant (156b) et arrière (156a) du déflecteur (15) de part et d'autre de la grille parefeuille (11).

4. Prise d'entrée d'air (10) selon la revendication précédente, dans laquelle le déflecteur (15) comprend un dispositif collecteur (16) pour empêcher l'eau ruisselant sur la casquette (151) de tomber par la ou les ouvertures d'aération (158) formée sur la ou les cloisons périphériques (156a-156c) dudit déflecteur (15).

5. Prise d'entrée d'air (10) selon la revendication précédente, dans laquelle le dispositif collecteur (16) prend la forme au moins une nervure périphérique (161) à la ou les ouvertures d'aération (158),

chaque nervure périphérique (161) s'étendant en saillie par rapport à la cloison périphérique (156a-156c) correspondante du déflecteur (15) et sur laquelle l'ouverture d'aération (158) est formée.

6. Prise d'entrée d'air (10) selon la revendication précédente, dans laquelle un bord avant (154b) de la casquette (151), situé sensiblement à l'aplomb du bord avant (117b) de la grille parefeuille (11), comprend une nervure périphérique (161) qui s'étend transversalement entre deux bords latéraux (153a, 153b) du déflecteur (15).

7. Prise d'entrée d'air (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le déflecteur (15) comprend six dispositifs d'encliquetage collaborant avec des dispositifs complémentaires situés sur la grille portefeuille et/ou le déflecteur (15) comprend au moins deux pattes de fixation pour fixer solidairement et de manière détachable ledit déflecteur (15) sur une structure du véhicule automobile (1).

8. Véhicule automobile (1) comprenant un pare-brise (3), un capot (2) et une prise d'entrée d'air (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, ladite prise d'entrée d'air (10) étant située entre un bord transversal avant (31) du pare-brise (3) et un bord transversal arrière (21) du capot (2) afin de récupérer l'eau de pluie ruisselant dudit pare-brise (3).